



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

textile et habillement

Question au Gouvernement n° 2497

Texte de la question

ENTREPRISE LEJABY

M. le président. La parole est à M. Étienne Blanc, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Étienne Blanc. Monsieur le ministre chargé de l'industrie, en 2008, le groupe autrichien Palmers a fait l'acquisition, par l'intermédiaire du groupe Warnaco, de la société Lejaby, qui exploite plusieurs sites textiles, notamment dans la région Rhône-Alpes et le Massif Central.

Il y a quelques mois, nous avons appris que cette société entendait mettre un terme à l'activité d'un certain nombre de sites de production, notamment ceux de Bellegarde-sur-Valserine, de Bourg-en-Bresse et du Teil en Ardèche. Un plan social a été immédiatement mis en oeuvre, conformément aux dispositions du code du travail, et des négociations ont été lancées entre les organisations syndicales, les représentants du personnel, les salariés et la direction.

Il y aura approximativement 197 licenciements, qui concernent des femmes dont la plupart sont âgées de plus de cinquante ans. C'est un problème social majeur pour un certain nombre de communes.

Or nous avons appris, il y a quelques jours, que les discussions entre la direction et les salariés étaient rompues, que le siège du groupe, à Rillieux-la-Pape, dans la région lyonnaise, était même occupé, et qu'une grève avait été lancée. Cette rupture des négociations pose un énorme problème social.

Tel est donc, monsieur le ministre, le sens de ma question, à laquelle j'associe mon collègue Xavier Breton, député de la circonscription de Bourg-en-Bresse : quels moyens le Gouvernement mettra-t-il en oeuvre pour que le dialogue se renoue et pour qu'il soit mis un terme à cette situation bloquée, préjudiciable et pour l'entreprise et pour les salariés ? *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie.

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Monsieur le député, je salue la mobilisation qui est la vôtre et celle de votre collègue Xavier Breton aux côtés des salariés de l'entreprise Lejaby, qui se trouvent malheureusement, au moment où vous me posez cette question, dans une situation bloquée. Je salue également l'action de ces femmes salariées qui mènent avec beaucoup de courage et non sans dignité un formidable combat.

Je n'accepte pas de voir une direction bloquer, sous la pression de fonds d'investissement étrangers, tout dialogue social. Pour le Gouvernement, cette situation est totalement inacceptable. C'est la raison pour laquelle l'État a décidé de mettre en place une médiation, et que j'ai demandé au préfet de région d'engager dès ce soir cette mission de médiation entre la direction et les salariés, afin de placer les dirigeants devant la totalité des responsabilités qu'ils ont à assumer.

Je n'accepterai pas que s'impose une logique purement spéculative *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR)*, que l'on mette la clé sous la porte sans avoir proposé des conditions acceptables à l'ensemble des salariés, en leur rendant toute la dignité qui doit être la leur.

C'est l'occasion de rappeler que cette démarche s'inscrit dans les vingt-trois mesures voulues par le Président de la République et le Premier ministre dans le cadre d'une grande stratégie industrielle de relocalisation dans notre pays. Ainsi - dernier exemple en date -, l'entreprise Rossignol a décidé ce matin de rapatrier la production de 60 000 paires de skis en France, pour relancer la création d'emplois français. Tout cela nous permet de gagner des commandes industrielles...

Données clés

Auteur : [M. Étienne Blanc](#)

Circonscription : Ain (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2497

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 septembre 2010